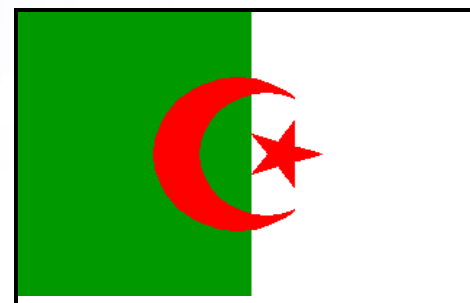




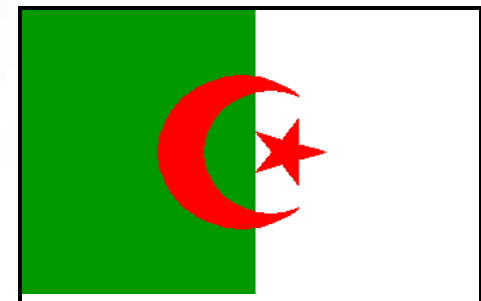
Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée



Ingénierie de Formation : des besoins aux compétences

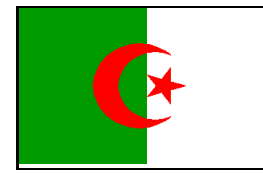
Claude Vasamillet

17 juin 2014





1. THEMES TRAITES

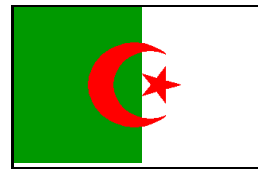


CHAQUE THEME FAISANT L'OBJET D'UN PPT

1. La notion de compétences (entreprise – ressources humaines)
2. Des politiques claires
3. L'assurance qualité et notion de régulation
4. L'analyse des besoins de formation
5. **L'accès à la formation et son organisation aux niveaux macro et micro – bonnes pratiques**

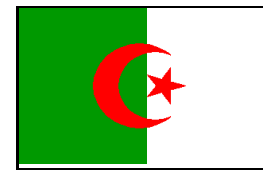


Satisfaire les besoins recensés

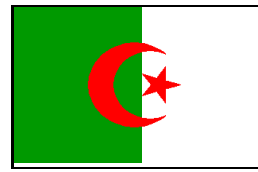


Au niveau macro (réponse des Ministères et institutions de formation, ...)

- Proposer des **filières** répondant aux besoins
- Instaurer une **collaboration écoles/entreprises** dans le cadre d'une formation en alternance (duale)
- Instaurer des **masters en alternance** dans l'enseignement supérieur
- Former des **responsables itinérants** de ressources humaines
- Renforcer et favoriser **le statut d'indépendant** (faire grandir le vivier d'entrepreneurs)



- Organiser des **audits globaux des établissements**, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres systèmes éducatifs ou dans l'enseignement
- Accorder davantage d'autonomie au **chef d'établissement** et lui fournir une aide, sur le plan de la gestion administrative et financière. (Projet d'établissement)

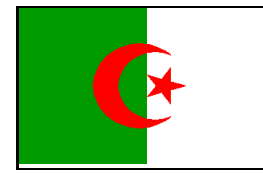


Au niveau micro (réponse de l'entreprise)

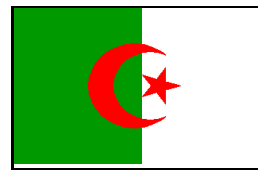
- **Recruter en fonction des besoins** à satisfaire (minimiser la formation)
- Inclure des **clauses formation** lors de l'achat de matériel
- Organiser la **formation "sur le tas"**



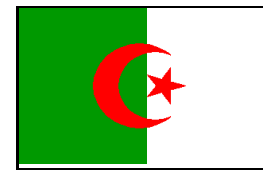
MÉTHODOLOGIE (4 phases)



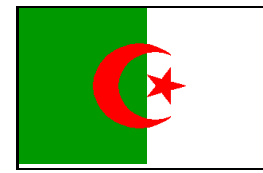
- déterminer les **PROFILS d' ENTRÉE** et de **SORTIE** des candidat(e)s
- concevoir un **PLAN INDIVIDUEL** de formation (voir les huit étapes)
- adapter au **POSTE DE TRAVAIL**
- **mesurer** de l'impact



- technique qui permet de **décomposer (analyser) une tâche** ou une activité complexe que la personne formée doit pouvoir exercer dans sa profession,
- en **opérations simples** et de faire apparaître les rapports (la structure logique) entre les différentes opérations que à exercer pour **arriver à la maîtrise**



- permet ainsi de passer d'un objectif général (un but de formation) à des **objectifs spécifiques (opérationnels)**
- dans une formation professionnelle ou technique, la tâche ou l'activité complexe est déterminée par **l'analyse sur le terrain** des activités professionnelles

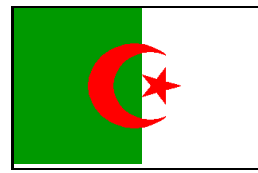


PLAN MARSHALL 2022

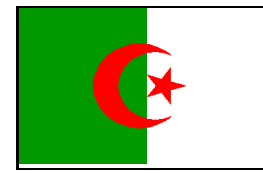
DE L'AUDACE POUR DOPER L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI



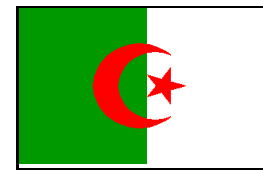
PLAN MARSHALL EN WALLONIE



- Le gouvernement de la Région wallonne a décrété un ensemble de mesures, baptisé «*plan Marshall* », visant à **relancer l'économie et l'emploi** (région de 3,3 millions d'habitants - investissement de 1,4 milliard d'euros).
- Le plan wallon, nommé d'après le programme de **reconstruction de l'Europe** financé par les Etats-Unis après la Seconde guerre mondiale,
- a pour principal objectif de «*stimuler l'activité* », notamment en favorisant la recherche et l'innovation et en **améliorant la formation**.



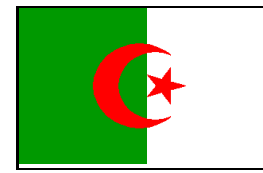
- prévoit la création de cinq « **pôles de compétitivité** » dans des secteurs où la Wallonie « *pourrait exceller à l'échelle européenne ou mondiale* »
- **secteurs concernés** : les sciences du vivant (pharmacie-santé), l'agroalimentaire, l'ingénierie mécanique, le transport-logistique et l'aéronautique-aérospatial.
- Chaque pôle **regroupera des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche.**
- La Région va également « **alléger la fiscalité des entreprises** », en particulier dans de futures « *zones franches* » qui seront créées dans les communes présentant les plus grandes difficultés.



- Construire une **épreuve certificative** sur l'ensemble des connaissances et compétences attendues pour chaque discipline à l'issue de la scolarité (compétences de base)
- y inclure des compétences et connaissances favorisant la **création d'entreprises** (économie de marché, ...)
- **Ajuster l'offre de formation** en fonction des **besoins** nouveaux des entreprises (favoriser le maintien et la création d'emplois).



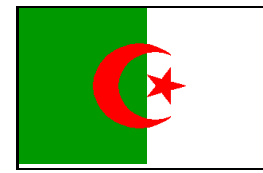
Tenir compte de l'enjeu environnemental



- **Transformer les défis** environnementaux en opportunités économiques pour les entreprises :
- Faire du **tissu local un potentiel économique** (soutien aux circuits courts, promotion de la distribution locale ...)
- Mettre en place de nouvelles **alliances emploi - environnement.**



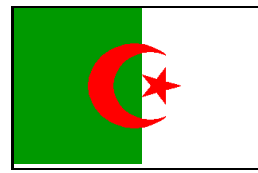
Mobiliser l'enseignement qualifiant et la FP



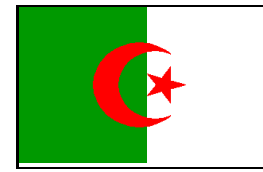
- Renforcer le dispositif de **validation de compétences** (reconnaître des acquis et de les valoriser dans un parcours de formation)
- Déterminer les **raisons des abandons** en cours de formation (détecter les causes, et tenter d'y remédier)
- **cohérence optimale** entre l'offre de formation et les secteurs identifiés comme prioritaires
- Renforcer le **dispositif d'accompagnement individualisé** des demandeurs d'emploi ;
- **efforts d'investissement** (équipements des Centres et de l'enseignement qualifiant.)



Généraliser l'alternance



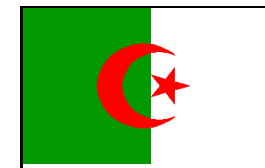
- Donner aux jeunes la possibilité d'obtenir leur **qualification via l'alternance** ou des **stages en entreprises**:
- optimiser l'offre de **stages et l'accompagnement** du jeune ;
- **Généraliser les stages** pour les élèves de l'enseignement qualifiant
- faire, un **inventaire des dispositifs** utilisant la pédagogie de l'alternance et stimuler la création de stages
- **Simplifier les processus** d'offre de stages, pour les employeurs.



- Renforcer les programmes **d'éducation à l'entrepreneuriat** et à l'économie créative, dès l'enseignement secondaire et dans l'enseignement universitaire ;
- Renforcer la formation professionnelle à **l'esprit d'entreprendre** ; inclure un programme sur l'entrepreneuriat dans la **formation des enseignants** (mises en situation adaptées à l'âge des étudiants) ;
- Favoriser les **stages d'acculturation en entreprise** pour les futurs enseignants .
- **Former des jeunes** à la culture (y compris la langue) et à l'approche d'un marché

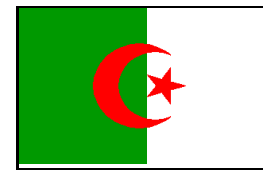


Simplifier !

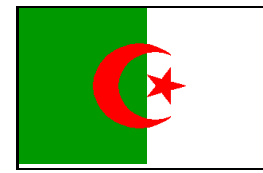


simplification administrative et accélération des processus décisionnels :

- Personnaliser les soutiens accordés aux entreprises ;
- Généraliser la mise en place, dans toutes les administrations, d'un fonctionnaire d'information ;
- Amplifier le rôle de facilitateurs de l'ensemble des organismes qui proposent une aide ou un accompagnement aux entreprises ;
- Prévoir une harmonisation des procédures d'octroi et les critères d'éligibilité aux aides ;

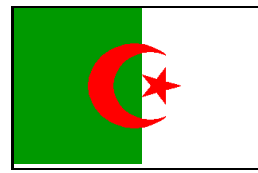


- Mettre en place un véritable « test PME/TPE », afin de prendre en compte les effets pour les PME/TPE des textes réglementaires et décrets et, tout particulièrement, leurs impacts financiers ;
- Poursuivre nos efforts en matière de réduction des délais de paiement ;
- Développer la mise en œuvre du « principe de confiance ». Parce que simplifier, c'est aussi soutenir nos entreprises !



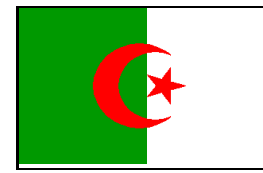
- Situation 1 : une demande de matériel est transmise par un département
- Situation 2 : une commande a été livrée
- Situation 3 : il doit sortir du matériel
- Situation 4 : il y a des dépréciations, des avaries ou des pertes dans le matériel
- Situation 5 : les stocks minima sont atteints
- etc...

On procédera donc à l'analyse de chacune de ces situations pour établir une chaîne globale



Si vous gérez une TPE ou PME et que vous souhaitez vous former aux différentes problématiques qui se posent à cette gestion d'entreprise particulière, **le programme de formation Gérer une TPE/PME du MOOC français « PASSEPORT POUR GERER » est à votre disposition gratuitement.**

- Ce MOOC français propose plus de 100 formations vidéo par des experts de l'entreprise, spécialisés.



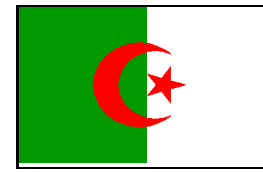
Université de Rennes (France)

salariés, gestionnaires des ressources humaines ou des demandeurs d'emploi qui :

- travaillent selon des horaires incompatibles avec ceux des cours
- résident loin ;
- veulent apprendre à leur rythme ;
- cherchent une autre pédagogie plus active ;
- privilégient l'autonomie ;
- ne peuvent pas suivre les cours en présentiel.



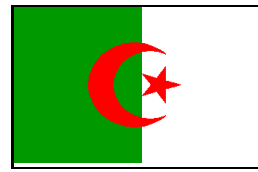
Conditions d'accès



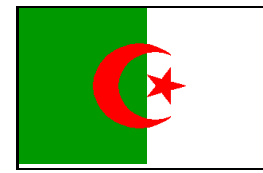
- La formation est accessible aux titulaires d'un baccalauréat, salariés d'une entreprise en exerçant des fonctions de préférence dans le domaine de la gestion (administrative, comptable, commerciale, communication) et désirant (ré)orienter leur carrière professionnelle.
- La validation des acquis (VAP85 et VAE) est possible.
- Niveau : Universitaire



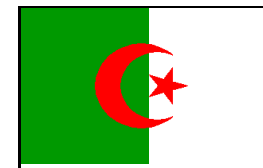
compétences développées



- assumer des responsabilités et occuper des fonctions spécifiques dans la **gestion des ressources humaines** et l'administration du personnel (gestion des effectifs, paye, recrutement, formation...).
- contribuer à **l'élaboration du diagnostic des problèmes de gestion** des ressources humaines d'une organisation (tableaux de bord sociaux, préparation à la négociation sociale...) et de
- participer à la mise en place de méthodes et d'outils **de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.**
- assumer des responsabilités et d'occuper des fonctions de **gestionnaire de PME/PMI.**



- La formation se déroule à distance avec 2 regroupements par année (en fin de semestre).
- Les enseignements et la progression pédagogique sont disponibles sur une plateforme de téléformation, sous différentes formes : site internet, document papier, présentation sonorisée..
- Des rencontres avec l'enseignant sont organisées 2 fois par mois en classe virtuelle. Le tutorat individuel et collectif se fait au moyen de forum, chat, email et classe virtuelle. Les évaluations se font à distance et en présentiel à l'IUT de Rennes.

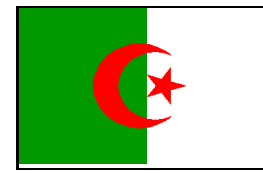


Chaque fiche métier est composée :

- du code et de l'intitulé de la fiche ROME,
- des appellations correspondantes,
- de la définition du métier,
- des conditions d'accès au métier,
- des conditions d'exercice de l'activité,
- des activités et compétences de base
- des activités et compétences spécifiques
- des environnements de travail
- d'une rubrique « Mobilité professionnelle » permettant d'identifier les métiers accessibles facilement et les métiers envisageables avec une adaptation ou une formation.



Le code Rome 22213 du responsable pédagogique



- **garant de la qualité** du dispositif d'apprentissage
- **organise et anime** les activités des formateurs ou des enseignants
- anime des **sessions de formation**
- propose les conditions et les moyens pour **développer les compétences.**
- contribue à la définition des **domaines d'intervention, à la réalisation des objectifs d'une action de formation** et au développement des produits pédagogiques.
- **rôle de proposition et de conseil.**
- participe au **recrutement des formateurs** ou des enseignants, effectuer des tâches de gestion,



Merci de votre attention

Contact:

Nom: Claude Vasamillet

Email: vasamillet@yahoo.com

